



AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°12-2023-251

PUBLIÉ LE 4 OCTOBRE 2023

Sommaire

DDFIP /

12-2023-10-03-00002 - Délégations générales et spéciales de signature Service de Gestion Comptable de Saint-Affrique. (7 pages)	Page 3
12-2023-10-02-00026 - Subdélégation en matière domaniale M. Douite (1 page)	Page 11
12-2023-10-02-00024 - Subdélégation en matière domaniale M. Canouet (1 page)	Page 13
12-2023-10-02-00023 - Subdélégation en matière domaniale M. Larnaudie (1 page)	Page 15
12-2023-10-02-00025 - Subdélégation en matière domaniale Mme Lepelley (1 page)	Page 17
12-2023-10-02-00027 - Subdélégation en matière domaniale Mme Martin (2 pages)	Page 19

DDFIP

12-2023-10-03-00002

Délégations générales et spéciales de signature
Service de Gestion Comptable de Saint-Affrique.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

A Saint Affrique, le 3 octobre 2023

La comptable du SGC de Saint Affrique

Service de gestion comptable de Saint Affrique
5 Bd Victor Hugo
12400 ST AFFRIQUE

Affaire suivie par Isabelle BESSARD-LURBE
05 65 49 73 61

Monsieur le Directeur par intérim des Finances Publiques
de l'Aveyron

Madame Isabelle BESSARD-LURBE, Inspectrice divisionnaire hors classe des Finances publiques, nommée responsable du SGC de Saint Affrique à compter du 1^{er} janvier 2022, décide :

Article 1

La présente décision remplace et abroge à compter de ce jour toutes celles antérieurement prises par mes prédécesseurs et moi-même dans les fonctions de comptable du SGC de Saint Affrique, notamment la dernière publiée sous le n°12-2023-10-03-00001.

Article 2 : délégations générales

Signatures et paraphes

	<p>Madame Sandrine GASPAROTTO , Inspectrice des Finances publiques, reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seule et concurremment avec moi tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, y compris dans le cadre d'une action en justice ou d'une procédure collective d'apurement de passif.</p>
	<p>Monsieur Benjamin TONDUT, Inspecteur des Finances publiques, reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seul et concurremment avec moi tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, y compris dans le cadre d'une action en justice ou d'une procédure collective d'apurement de passif.</p>

Article 2 : délégations spéciales

	<p>Madame Catherine CRESCI, Contrôleur des Finances publiques,</p> <p>Reçoit pouvoir, avec faculté d'agir séparément :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de signer les reçus de dépôts de valeurs et d'objets précieux, les commandes et accusés de réception de valeurs inactives, - de signer des délais de paiement jusqu'au seuil de dette totale de 2000 € et dans la limite de 6 mois de délais, - de signer les demandes de renseignements - de signer les actes de poursuites : commandements, saisies < 2000 €, - de signer les déclarations de créances dans les procédures collectives d'apurement de passif, - de liquider et payer la TVA, - de signer les rejets de titres de recettes - de signer les P503 et les états de dépenses à régulariser, - de signer les lettres établies dans le cadre de ses compétences à destination des différents partenaires du SGC - de me représenter auprès de la Poste (accusés réception, retrait du courrier) - de signer les bordereaux d'envoi et les accusés de réception. <p>Reçoit pouvoir en cas d'absence simultanée de Mme Gasparotto, M. Tondut et moi-même de plus d'une semaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de signer les états de dépenses et recettes présentées aux fins d'obtention de subventions.
	<ul style="list-style-type: none"> - Madame Janique LAIRET, Contrôleur des Finances publiques, <p>Reçoit pouvoir, avec faculté d'agir séparément :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de signer les reçus de dépôts de valeurs et d'objets précieux, les commandes et accusés de réception de valeurs inactives, - de signer des délais de paiement jusqu'au seuil de dette totale de 2000 € et dans la limite de 6 mois de délais. - de signer les demandes de renseignements, - de signer les actes de poursuites : commandements, saisies < 2000 €, - de signer les déclarations de créances dans les procédures collectives d'apurement de passif, - de liquider et payer la TVA, - de signer les rejets de titres de recettes, - de signer les P503 et les états de dépenses à régulariser,

	<ul style="list-style-type: none"> - de signer les lettres établies dans le cadre de ses compétences à destination des différents partenaires du SGC, - de me représenter auprès de la Poste (accusés réception, retrait du courrier) - de signer les bordereaux d'envoi et les accusés de réception. <p>Reçoit pouvoir en cas d'absence simultanée de Mme Gasparotto, M. TONDUT et moi-même de plus d'une semaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'émettre les avis préalables conformes relatifs aux actes institutifs ou modificatifs touchant les régies et les régisseurs.
	<p>Madame Marine LARANJO, Agent des Finances publiques,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reçoit pouvoir, avec faculté d'agir séparément : - de signer les reçus de dépôts de valeurs et d'objets précieux, les commandes et accusés de réception de valeurs inactives, - de signer des délais de paiement jusqu'au seuil de dette totale de 2000 € et dans la limite de 6 mois de délais, - de signer les demandes de renseignements, - de signer les actes de poursuites : commandements, saisies < 2000 €, - de signer les déclarations de créances dans les procédures collectives d'apurement de passif, - de liquider et payer la TVA, - de signer les rejets de titres de recettes , - de signer les P503 et les états de dépenses à régulariser, - de signer les lettres établies dans le cadre de ses compétences à destination des différents partenaires du SGC, - de me représenter auprès de la Poste (accusés réception, retrait du courrier - de signer les bordereaux d'envoi et les accusés de réception.
	<p>Madame Aurélie LEMENU, Agent des Finances publiques,</p> <p>Reçoit pouvoir, avec faculté d'agir séparément :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de signer les reçus de dépôts de valeurs et d'objets précieux, les commandes et accusés de réception de valeurs inactives, - de signer des délais de paiement jusqu'au seuil de dette totale de 2 000 € et dans la limite de 3 mois de délais, - de signer les demandes de renseignements, - de signer les actes de poursuites : commandements, saisies < 2000 €, - de signer les déclarations de créances dans les procédures collectives d'apurement de passif, - de liquider et payer la TVA, - de signer les rejets de titres de recettes, - de signer les P503 et les états de dépenses à régulariser , - de signer les lettres établies dans le cadre de ses compétences à destination des différents partenaires

	<p>du SGC</p> <ul style="list-style-type: none"> - de me représenter auprès de la Poste (accusés réception, retrait du courrier), - de signer les bordereaux d'envoi et les accusés de réception.
	<p>Monsieur Sébastien RUMEUR, Agent des Finances publiques,</p> <p>Reçoit pouvoir, avec faculté d'agir séparément :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de signer les reçus de dépôts de valeurs et d'objets précieux, les commandes et accusés de réception de valeurs inactives, - de signer des délais de paiement jusqu'au seuil de dette totale de 2 000 € et dans la limite de 3 mois de délais, - de signer les demandes de renseignements, - de signer les actes de poursuites : commandements, saisies < 2000 €, - de signer les déclarations de créances dans les procédures collectives d'apurement de passif, - de liquider et payer la TVA, - de signer les rejets de titres de recettes, - de signer les P503 et les états de dépenses à régulariser , - de signer les lettres établies dans le cadre de ses compétences à destination des différents partenaires du SGC - de me représenter auprès de la Poste (accusés réception, retrait du courrier), - de signer les bordereaux d'envoi et les accusés de réception.
	<p>Madame Céline SPIEGEL, Contrôleur des Finances publiques,</p> <p>Reçoit pouvoir, avec faculté d'agir séparément:</p> <ul style="list-style-type: none"> - de signer les pièces justificatives et documents comptables courants à transmettre à la DDFIP (P213 et leurs pièces jointes), - de signer les ordres de paiement (TVA, EV, oppositions et retenues sur salaires...), - de signer des délais de paiement jusqu'au seuil de dette totale de 2 000 € et dans la limite de 6 mois de délais, - de signer les demandes de renseignements, - de signer les actes de poursuites : commandements, saisies < 2000 €, - de signer les déclarations de créances dans les procédures collectives d'apurement de passif, - de signer les lettres établies dans le cadre de ses compétences à destination des différents partenaires du SGC - de me représenter auprès de la Poste (accusés réception, retrait du courrier), - de signer les bordereaux d'envoi et les accusés de réception.
	<p>Madame Catherine CABROLIE, Agent des Finances publiques,</p> <p>Reçoit pouvoir, avec faculté d'agir séparément:</p> <ul style="list-style-type: none"> - de signer les pièces justificatives et documents

	<p>comptables courants à transmettre à la DDFIP (P213 et leurs pièces jointes),</p> <ul style="list-style-type: none"> - de signer les ordres de paiement (TVA, EV, oppositions et retenues sur salaires...), - de signer des délais de paiement jusqu'au seuil de dette totale de 2 000 € et dans la limite de 6 mois de délais, - de signer les demandes de renseignements, - de signer les actes de poursuites : commandements, saisies < 2000 €, - de signer les déclarations de créances dans les procédures collectives d'apurement de passif, - de signer les lettres établies dans le cadre de ses compétences à destination des différents partenaires du SGC - de me représenter auprès de la Poste (accusés réception, retrait du courrier), - de signer les bordereaux d'envoi et les accusés de réception.
	<p>Monsieur Sébastien BRANAA, Contrôleur des Finances publiques, Reçoit pouvoir, avec faculté d'agir séparément: Reçoit pouvoir, avec faculté d'agir séparément:</p> <ul style="list-style-type: none"> - de signer les ordres de paiement (TVA, EV, oppositions et retenues sur salaires...), - de signer les rejets de mandats et de titres de recettes, - de signer les P503 et les états de dépenses à régulariser, - de signer les réponses aux élus relatives aux opérations de visa (rejets de mandats, insuffisance de pièces...), - de signer les lettres établies dans le cadre de ses compétences à destination des différents partenaires du SGC, - de signer les bordereaux d'envoi et les accusés de réception. <p>Reçoit pouvoir en cas d'absence simultanée de Mme Gasparotto, M. Tondut et moi-même de plus d'une semaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de signer les procurations données aux offices notariaux aux fins de représentation du comptable dans les actes d'achat et de vente de biens immobiliers passés par les collectivités gérées par la SGC.
	<p>Madame Nadine PUECH, Contrôleur des Finances publiques, Reçoit pouvoir, avec faculté d'agir séparément:</p> <ul style="list-style-type: none"> - de signer les ordres de paiement (TVA, EV, oppositions et retenues sur salaires...), - de signer les rejets de mandats et de titres de recettes, - de signer les P503 et les états de dépenses à régulariser, - de signer les réponses aux élus relatives aux opérations de visa (rejets de mandats, insuffisance de pièces...),

	<ul style="list-style-type: none"> - de signer les lettres établies dans le cadre de ses compétences à destination des différents partenaires du SGC, - de signer les bordereaux d'envoi et les accusés de réception. <p>Reçoit pouvoir en cas d'absence simultanée de Mme Gasparotto, M. Tondut et moi-même de plus d'une semaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de signer les états de dépenses et recettes présentées aux fins d'obtention de subventions, - de signer les procurations données aux offices notariaux aux fins de représentation du comptable dans les actes d'achat et de vente de biens immobiliers passés par les collectivités gérées par la SGC
	<p>Madame Séverine ROQUES, Contrôleur des Finances publiques,</p> <p>Reçoit pouvoir, avec faculté d'agir séparément:</p> <ul style="list-style-type: none"> - de signer les ordres de paiement (TVA, EV, oppositions et retenues sur salaires...), - de signer les rejets de mandats, - de signer les états de dépenses à régulariser, - de signer les réponses aux élus relatives aux opérations de visa (rejets de mandats, insuffisance de pièces...), - de signer les lettres établies dans le cadre de ses compétences à destination des différents partenaires du SGC, - de signer les bordereaux d'envoi et les accusés de réception.
	<p>Madame Naëla ANDREANI, Agent des Finances publiques,</p> <p>Reçoit pouvoir, avec faculté d'agir séparément:</p> <ul style="list-style-type: none"> - de signer les ordres de paiement (TVA, EV, oppositions et retenues sur salaires...) - de signer les rejets de mandats, - de signer les états de dépenses à régulariser, - de signer les réponses aux élus relatives aux opérations de visa (rejets de mandats, insuffisance de pièces...), - de signer les lettres établies dans le cadre de ses compétences à destination des différents partenaires du SGC, - de signer les bordereaux d'envoi et les accusés de réception.
	<p>Monsieur Steevy BRACMORT, Contrôleur des Finances publiques,</p> <p>Reçoit pouvoir, avec faculté d'agir séparément:</p> <ul style="list-style-type: none"> - de signer les ordres de paiement (TVA, EV, oppositions et retenues sur salaires...) - de signer les rejets de mandats, - de signer les états de dépenses à régulariser, - de signer les réponses aux élus relatives aux opérations de visa (rejets de mandats, insuffisance de pièces...), - de signer les lettres établies dans le cadre de ses compétences à destination des différents partenaires du SGC,

	<ul style="list-style-type: none"> - de signer les bordereaux d'envoi et les accusés de réception.
	<p>Madame Sophie BOURY, Agent des Finances publiques, Reçoit pouvoir, avec faculté d'agir séparément:</p> <ul style="list-style-type: none"> - de signer les ordres de paiement (EV, oppositions et retenues sur salaires...), - de liquider et payer la TVA, - de signer les rejets de mandats, - de signer les états de de dépenses à régulariser, - de signer les réponses aux élus relatives aux opérations de visa (rejets de mandats, insuffisance de pièces...), - de signer les lettres établies dans le cadre de ses compétences à destination des différents partenaires du SGC, - de signer les bordereaux d'envoi et les accusés de réception.

La comptable

Isabelle BESSARD-LURBE
« Signé »

DDFIP

12-2023-10-02-00026

Subdélégation en matière domaniale M. Douite



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale des Finances publiques
de l'AVEYRON
2 Place d'Armes CS 53513
12035 RODEZ CEDEX 09

Rodez, le 2 octobre 2023

Objet : Subdélégation de signature en matière domaniale

Arrêté portant subdélégation de signature

Le directeur départemental des finances publiques de l'Aveyron par intérim,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code du domaine de l'Etat, notamment son article R. 150-2 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, modifié par le décret n°2005-1621 du 22 décembre 2005;

Vu l'arrêté préfectoral n°12-2023-10-02-00020 conférant délégation de signature à M. Philippe BOYER, directeur départemental des finances publiques de l'Aveyron par intérim,

Arrête :

Art. 1er - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BOYER, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1er de l'arrêté préfectoral sera exercée par M. Monaïm DOUITE, responsable des divisions Secteur public local, Affaires économiques et Domaine.

Art. 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aveyron.

Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur départemental des finances publiques
par intérim

signé

Philippe BOYER

DDFIP

12-2023-10-02-00024

Subdélégation en matière domaniale M. Canouet

**Direction départementale des Finances publiques
de l'AVEYRON**
2 Place d'Armes CS 53513
12035 RODEZ CEDEX 09

Rodez, le 2 octobre 2023

Objet : subdélégation de signature en matière domaniale

Arrêté portant subdélégation de signature

Le directeur départemental des finances publiques de l'Aveyron par intérim,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu le code du domaine de l'Etat, notamment son article R. 150-2 ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2005-1621 du 22 décembre 2005 ;
Vu l'arrêté préfectoral n°12-2023-10-02-00020 conférant délégation de signature à M. Philippe BOYER, directeur départemental des finances publiques de l'Aveyron par intérim ;

Arrête :

Art. 1er - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BOYER, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1er de l'arrêté préfectoral sera exercée par M. Jean-Luc CANOUE, Administrateur des finances publiques adjoint.

Art. 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de l'Aveyron.

Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur départemental des finances publiques par intérim

signé

Philippe BOYER

DDFIP

12-2023-10-02-00023

Subdélégation en matière domaniale M.
Larnaudie

**Direction départementale des Finances publiques
de l'AVEYRON**
2 Place d'Armes CS 53513
12035 RODEZ CEDEX 09

Rodez, le 2 octobre 2023

Objet : subdélégation de signature en matière domaniale

Arrêté portant subdélégation de signature

Le directeur départemental des finances publiques de l'Aveyron par intérim,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu le code du domaine de l'Etat, notamment son article R. 150-2 ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2005-1621 du 22 décembre 2005 ;
Vu l'arrêté préfectoral n°12-2023-10-02-00020 conférant délégation de signature à M. Philippe BOYER, directeur départemental des finances publiques de l'Aveyron par intérim ;

Arrête :

Art. 1er - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BOYER, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1er de l'arrêté préfectoral sera exercée par M. Laurent LARNAUDIE, Administrateur des finances publiques adjoint.

Art. 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de l'Aveyron.

Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur départemental des finances publiques par intérim

signé

Philippe BOYER

DDFIP

12-2023-10-02-00025

Subdélégation en matière domaniale Mme
Lepelley

**Direction départementale des Finances publiques
de l'AVEYRON**
2 Place d'Armes CS 53513
12035 RODEZ CEDEX 09

Rodez, le 2 octobre 2023

Objet : subdélégation de signature en matière domaniale

Arrêté portant subdélégation de signature

Le directeur départemental des finances publiques de l'Aveyron par intérim,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu le code du domaine de l'Etat, notamment son article R. 150-2 ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2005-1621 du 22 décembre 2005;
Vu l'arrêté préfectoral n°12-2023-10-02-00020 conférant délégation de signature à M. Philippe BOYER, directeur départemental des finances publiques de l'Aveyron par intérim ;

Arrête :

Art. 1er - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BOYER, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1er de l'arrêté préfectoral sera exercée par Mme Sandra LEPELLEY, Administratrice des finances publiques adjointe.

Art. 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de l'Aveyron.

Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur départemental des finances publiques par intérim

signé

Philippe BOYER

DDFIP

12-2023-10-02-00027

Subdélégation en matière domaniale Mme
Martin

**Direction départementale des Finances publiques
de l'AVEYRON**
2 Place d'Armes CS 53513
12035 RODEZ CEDEX 09

Rodez, le 2 octobre 2023

Objet : Subdélégation de signature en matière domaniale

Arrêté portant subdélégation de signature

Le directeur départemental des finances publiques de l'Aveyron par intérim,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment en ses articles D 2312-8 et D 4111-9 ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2005-1621 du 22 décembre 2005;
Vu l'arrêté préfectoral n°12-2023-10-02-00020 conférant délégation de signature à M. Philippe BOYER, directeur départemental des finances publiques de l'Aveyron par intérim ;

Arrête :

Art. 1er. . – La délégation de signature conférée à M. Philippe BOYER par l'article 1er pour les attributions désignées ci-dessous, hors volet de l'avis domanial relatif à la conformité du projet immobilier avec les orientations de la politique immobilière de l'Etat, pourra être exercée par Mme Patricia MARTIN, contrôleuse au Service Local Domaine (SLD) de la direction départementale des finances publiques.

- actes de location et convention d'occupation précaire du domaine de l'Etat lorsque :
 - la durée de la location n'excède pas 9 ans ;
 - le loyer n'excède pas le chiffre fixé par l'article A 03 I du code du domaine de l'Etat;
- aucun droit particulier n'est conféré au preneur ;
- arrêtés de concession de logement par nécessité absolue de service lorsque ces concessions sont accordées d'office et ne soulèvent pas de difficultés particulières susceptibles de conduire à des errements préjudiciables aux intérêts de l'Etat et à l'exclusion des concessions relatives aux chefs de services départementaux ;
 - actes de prise à bail, lorsque le montant du loyer annuel n'excède pas 4 600 € ;
 - certification de conformité à la minute des expéditions délivrées ;

Art. 2. - En vertu de ses pouvoirs propres, le directeur départemental des finances publiques donne délégation de signature à Mme Patricia MARTIN, dans les conditions et

limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de :

- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable du Domaine (articles R 2331-5, 2331-6 et R 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Art. 3. . – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs et affichée dans les locaux de la direction départementale de finances publiques de l'Aveyron.

Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur départemental des finances publiques par intérim

signé

Philippe BOYER